

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
municipal du 25 février 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : **27**
Présent(s) : **26**
Votants : **26**

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 25 février 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 février 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle Mill'Activités en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément, DELAFOSSÉ Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Absente : Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : M. CASTELLANO Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210225-11-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2021

N°11-2021 – Motion pour la création d'un nouveau pont à Vernaison

Construit sur le Rhône au sud de Lyon, le pont de Vernaison illustre les ouvrages du patrimoine français qui, après plusieurs décennies de services, nécessite une vigilance accrue.

Ce pont suspendu a été construit en 1957. Il comporte trois travées de 45, 231 et 45m de longueur qui supportent une chaussée de 5.5m de largeur, ouverte à la circulation routière et piétonne.

Il a déjà fait l'objet à plusieurs reprises de chantiers de sécurisation, mais aujourd'hui sa suspension par câbles préoccupe les autorités qui ont décidé de le mettre sous surveillance permanente.

- Dès 2017 un comité de pilotage métropolitain avait été mis en place afin de travailler au remplacement du pont à très brève échéance.

- La métropole a voté le 20 janvier 2020 plus de 10 millions d'euros pour une action d'urgence multiple : des réparations expresses liées à la corrosion et à l'allongement des barres d'ancrages, le lancement d'études pour la création d'un pont de secours pour suppléer le pont s'il devait fermer avant la création d'un nouveau pont et le lancement d'études d'un nouveau pont

- En 2020, des capteurs acoustiques ont été installés sur les câbles de l'ouvrage afin de suivre en temps réel son état

- Depuis l'hiver dernier, les poids lourds ont l'interdiction d'emprunter le pont. Ces mesures provisoires étaient censées le préserver jusqu'à la construction d'un nouvel ouvrage estimé à 50 millions d'euros. Des études préparatoires avaient semble-t-il été menées.

- Pour limiter encore l'utilisation de l'ouvrage, la métropole a informé récemment les élus locaux de sa volonté du passage à sens unique du pont prochainement

L'ouvrage est considéré comme une véritable porte d'entrée sur le territoire Lônes et coteaux du Rhône et permet de relier les deux rives du fleuve, pour les usagers de l'ouest

et de l'est lyonnais.

Les seules alternatives pour les automobilistes seraient les ponts de Pierre Bénite ou de Givors situés à sept kilomètres de Vernaison.

Les élus locaux de 15 communes se sont mobilisés en faveur de la construction d'un nouveau pont. Ils ont adressé une lettre ouverte à M. Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon, qui n'a pas retenu ce chantier dans les investissements prévus sur le mandat.

Les élus s'alarment des conditions de déplacement dans ce bassin de vie, déjà complexes. L'ouvrage est aujourd'hui quotidiennement embouteillé aux heures de pointe, par des trajets pendulaires, tout comme le centre de Vernaison et les routes départementales des deux côtés du Rhône, asphyxiées par ricochet.

La présence d'un passage à niveau juste après le pont ne fait qu'aggraver les bouchons, lorsque les barrières de sécurité s'abaissent pour faire passer les trains.

La Métropole a rappelé que la construction d'un pont était prévue par l'Etat, plus au sud, non loin de Givors.

C'est un projet dont on entend parler depuis au moins trois ans dans le cadre des alternatives à l'A45 entre Lyon et Saint Etienne. Mais rien n'est acté.

La construction d'un nouveau pont prendrait 7 à 8 ans. La Métropole a prévu des mesures conservatoires sur le pont actuel et la construction d'un ouvrage provisoire, en cas de besoin, pour 10 millions d'euros.

Face à un problème de sécurité à court terme sur un pont de Vernaison qui se dégrade, M Jean-Charles Kohlhaas, Vice-président de la Métropole de Lyon, en charge des grands ouvrages et des grandes infrastructures, annonce vouloir « prendre des mesures de mise en sens unique Ouest-Est dès le printemps pour éviter de fermer définitivement le pont ».

Aujourd'hui il est indispensable

- d'engager très rapidement les études sur le nouvel ouvrage
- d'engager la concertation avec tous les acteurs du secteur : Communes, Métropole, Etat Région, SNCF, Acteurs économiques
- de prévoir le financement nécessaire à la réalisation d'un nouveau pont comprenant tous les modes : piétons, vélos, voitures, transports en commun et poids lourds.
- de prévoir la restauration de l'ouvrage existant pour qu'il puisse être dédié aux modes actifs en liaison complémentaire à la ViaRhona.

La réalisation d'un nouveau pont va dans le sens d'une optimisation des modes de déplacements du XXIème siècle, en favorisant les modes actifs et permettant notamment un meilleur cadencement des trains et s'intègrent véritablement dans la prise en compte du développement durable de notre pays.

Ce réseau homogène apporterait une qualité de vie à des territoires non négligeables et dont les enjeux de mobilité sont stratégiques. Son impact sur notre cadre de vie et la qualité de l'air serait indéniable et fera consensus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conjointement aux conseils municipaux des communes voisines, décide :

- **DE FORMULER le vœu auprès de Mr le Président de la Métropole pour que l'étude soit inscrite au plan de mandat 2021-2026 et de mettre en œuvre les financements**
- **DE SOUTENIR le projet de construction d'un nouveau pont destiné à tous les modes de déplacements, tout en conservant l'ouvrage existant pour une utilisation par les piétons et cyclistes ».**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents*

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 04/03/2021

Et publication 04/03/2021

Le Maire

Françoise GAUQUELIN

